



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

- Ressources Humaines : avancement de grade pour deux agents.
- Echange de parcelles entre la commune et l'entreprise Derelle
- Démarche cybersécurité proposé par La Fibre64
- TE64 (ex. SDEPA) :
 - Entretien éclairage public : candélabre accidenté (giratoire RD 817)
 - Entretien éclairage public : candélabre accidenté (giratoire entrée autoroute)
 - Rénovation de l'Eclairage public / remplacement des Ballons Fluos.

PORTE à CONNAISSANCE :

- **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE** (fin d'exercice budgétaire 2022 ; présentation du budget prévisionnel 2023 ; débats ...)
- **Parole au Maire**
- **Paroles aux Adjointes**
 - Michel COURADES
 - Sophie RAYMOND
 - Christine CAPERAA
 - Nicolas KOHUT-SELKO :

Suivi du sinistre :

- Fin des travaux de la maison pour tous
 - Ouverture de la salle des sports et polyvalente (commission sécurité, reste quelques travaux)
 - Travaux remplacement voltes roulants et vitres
 - Finalisation travaux grange Lafuste, église, ateliers municipaux
- Réparation des jeux extérieurs (aire de jeux).**

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Nicolas KOHUT
ETAIENT PRESENTS (14/17)	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BATARD Estelle, BAYARD Christophe, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, KOHUT-SVELKO Nicolas, LASSUS Sophie, LUCAS Céline, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent ; RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS (1)	CAPERAA Christine →procuration à Sophie LASSUS.
ABSENT (2)	CANDORE Bertrand ; Laurent VERDIER.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Annnonce des conseillers absents/ procurations :

Christine CAPERAA →procuration à Sophie LASSUS.

Laurent VERDIER →absent.

Mot du Maire sur la construction du budget : budget prudent.

Climat inflation artisans guerre

Changement ordre du jour :

-Monsieur le Maire propose de supprimer la délibération d'échange de parcelles DERELLE (inexactitude)

-Délibération EP : souci de financement annulation des 3 délibérations SDEPA

DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Ressources Humaines : avancement de grade pour deux agents.**

Agents concernés : BADIE Christine et DOUBRERE Stéphanie.

PROJET DE DELIBERATION :

OBJET : CRÉATION D'EMPLOI (DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE) POUR DEUX AGENTS.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 1ère classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE la création, à compter du 1er/04/2023 de deux emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 1ère classe, un poste à temps complet et un poste à 33h00 ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

→VOTE du Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.

➤ **Démarche cybersécurité proposé par La Fibre64**

PROJET DE DELIBERATION :

OBJET : CUBERSÉCURITÉ DES COMMUNES.

VU la délibération n°03-2022-30-09 du 30 septembre 2022 relative au dispositif « acquisition de licences mutualisées de l'ANSSI » votée par le Conseil syndical de La Fibre64,

VU la convention signée entre La Fibre64 et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale le 3 novembre 2022,

VU la délibération n°02-2022-30-09 du 30 septembre 2022 relative au partenariat entre l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques et La Fibre64 pour le renforcement du niveau de cybersécurité dans les Pyrénées-Atlantiques,



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023 NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Considérant les préconisations formulées par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens, tout en dynamisant l'écosystème industriel français dans le cadre du Plan France Relance,

Des menaces de sécurité informatique de plus en plus nombreuses

Le piratage, rançonnage ou vol de données informatiques constituent des menaces bien réelles au sein des collectivités. La dématérialisation croissante de l'administration s'accompagne d'un essor de ces menaces et nécessite une plus grande protection des systèmes informatiques des collectivités locales.

Or, le coût de l'insécurité (blocage de site Internet, arrêt des services publics, pertes définitives des données de la collectivité etc.) est bien supérieur à l'investissement nécessaire à la protection de la collectivité locale. Pourtant, elles sont encore peu nombreuses à avoir saisi l'urgence de cet enjeu.

Un parcours cybersécurité en 4 étapes accessibles gratuitement à toutes les communes

La Fibre64, en partenariat avec l'Association des maires ADM64 et l'Agence publique de gestion locale (APGL), a élaboré une démarche d'accompagnement à la cybersécurité pour les communes des Pyrénées-Atlantiques. Ce parcours cyber est composé en quatre modules :

- un module de sensibilisation des élus et des agents,
- un module de réalisation d'un autodiagnostic de l'exposition de la commune aux menaces cyber,
- un module de mise à disposition de solutions de cybersécurité « bouclier cyber64 »,
- un module à venir en 2023 de mutualisation d'infrastructures de cybersécurité.

Les inscriptions aux différents modules se font en ligne et peuvent être suivis à distance avec le soutien des experts cybersécurité de La Fibre64 et de l'APGL.

<https://cyber.lafibre64.fr>

Un dispositif de protection contre la majorité des attaques offert pendant 3 ans

Lauréate de l'appel à projets « acquisition de licences mutualisées » du Plan France Relance, La Fibre64 a obtenu de l'Etat des ressources permettant de financer l'acquisition, l'installation, l'assistance et la maintenance de son **dispositif « bouclier cyber64 »**. **Accessible à toutes les communes et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, il est intégralement financé par l'Etat et La Fibre64 pour une durée de trois ans.** Le budget total est estimé à 500 000 euros dont 300 000 euros de la part de l'Etat et 200 000 euros financés en propre par La Fibre64.

Le « bouclier cyber64 » répond aux menaces et attaques les plus fréquentes dont sont victimes les collectivités : compromission des comptes de messagerie, attaques par des malwares, cryptage des données, virus ou rançongiciel. Il est composé de 4 solutions : antispam, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde à distance des données et anti-virus.

Un site ressource <https://boucliercyber.lafibre64.fr> est mis à disposition des communes pour leur permettre de choisir les solutions correspondant à leurs besoins et simuler le coût de cette protection si elles avaient dû la financer par elles-mêmes.

Il est proposé que la commune de NOUSTY, sollicite La Fibre64 pour bénéficier de solutions de cybersécurité qui lui permettront de sensiblement diminuer son exposition aux menaces cyber.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- **d'engager** la commune dans la démarche cybersécurité proposé par La Fibre64 ;



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023 NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire de NOUSTY à inscrire la commune dans le dispositif « bouclier cyber 64 » sur le site <https://boucliercyber.lafibre64.fr>

→ **VOTE du Conseil Municipal :** 1 abstention
 13 votes pour.

Mme Raymond suggère qu'il aurait été intéressant d'avoir le projet de délibération avant pour le voter ce soir ou bien voter le 11 avril.

PORTE à CONNAISSANCE :

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE** (fin d'exercice budgétaire 2022 ; présentation du budget prévisionnel 2023 ; débats ...)

Le DOB est défini comme une discussion tenue par l'assemblée locale (conseil municipal, communautaire, départemental ou régional). Il porte sur les grandes lignes du budget de l'exercice en cours. Formellement, il est matérialisé par une délibération.

Il est obligatoire pour les départements et les régions. Il concerne aussi les communes de plus de 3500 habitants, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que les syndicats mixtes.

Pour les petites communes et EPCI, il est facultatif mais conseillé.

C'est la première étape formelle du cycle budgétaire des collectivités. Il intervient lorsque la préparation du budget par l'exécutif (maire, président d'EPCI, de département ou de région) et par ses services est déjà largement entamée, voire presque achevée.

- **Paroles aux Adjointes**

-Sophie RAYMOND

Aventure Logo, explications et présentation du nouveau logo pour les élus absents la semaine dernière et qui a été choisi par vote mercredi dernier le 22/03/2023.

(Power Point de Mme Raymond).

-Nicolas KOHUT-SELKO :

Suivi du sinistre :

-Fin des travaux de la maison pour tous : dalles changées et spots terminés.

-Ouverture de la salle des sports et polyvalente (commission sécurité, reste quelques travaux) : travaux, les plus gros ont été terminés le vendredi après-midi, pour le 1^{er} match à domicile

Le matin ça a été compliqué, il a fallu remettre les choses en place. Donc il y a eu une rencontre entre élus et club le lundi en fin de journée.

Mais il va falloir expliquer à nouveau.

-Travaux remplacement portes roulants et vitres : devis validés

-Finalisation travaux grange Lafuste, église, ateliers municipaux

Réparation des jeux extérieurs (aire de jeux).



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal :
-le 11 avril 2023.

Clôture à 22h50.